

Le Problème des Armes Légères et de Petit Calibre



Guide Pratique de Collecte et de Destruction

February 2000



Sommaire

Première Partie: Introduction au Guide.....2

Deuxième Partie: Evaluation de la situation sur le terrain.....6

Troisième Partie: Collecte volontaire d'armes.....7

Quatrième Partie: Manipulation sans risque, transport et entreposage17

Cinquième Partie: Techniques de destruction d'armes.....21

Photo: Robin Poulton (UNIDIR)

Première partie

Introduction au Guide

Le document, *Le problème des armes légères et de petit calibre : Guide pratique de collecte et de destruction* est le fruit d'une collaboration entre le Programme sur la sécurité et le développement (SAND) du Monterey Institute of International Studies en Californie et du Centre international de conversion de Bonn (BICC). Le *Guide* constitue une synthèse de démarches éprouvées en la matière, observées partout dans le monde par SAND et BICC au cours de cinq années de recherche sur le terrain portant sur la collecte et la destruction des armes. Il représente aussi un effort d'intégration par la communauté internationale des matériaux issus des travaux des agences différentes des Nations Unies, des gouvernements et des ONG qui oeuvrent depuis un certain temps sur les problèmes posés par les armes de petit calibre. Le document est divisé en cinq parties, cette introduction et quatre autres parties : évaluation de la situation sur le terrain ; collecte volontaire d'armes ; manipulation sans danger à sa personne, transport et entreposage ; et techniques de destruction. Le *Guide* ne prétend en aucune manière d'être définitif et sera constamment mis à jour pour refléter les nouvelles connaissances et les expériences des utilisateurs. Il peut aussi servir de cadre de demande de financement aux organisations désireuses de mettre en place un programme de collecte d'armes.

La publication et la diffusion de ce document n'auraient pas été possibles sans l'aide financière des organismes suivants : le ministère des Affaires étrangères du Gouvernement fédéral suisse, le ministère des Affaires étrangères des Pays Bas et le ministère des Affaires étrangères de la Finlande. Le contenu du *Guide* a aussi bénéficié de la critique et des suggestions avisées des représentants du mécanisme des Nations Unies de coordination sur les armes de petit calibre (ou, CASA en anglais),

du réseau « Peace Implementation Network » de l'Institut Fafo (à Oslo), ainsi que de nombreux gouvernements et ONG qui travaillent dans les régions du monde les plus touchées par la prolifération et le problème du mauvais usage des armes.

Le *Guide* s'adresse à toute une gamme d'organisations—particuliers, forces du maintien de la paix, personnels militaires et de sécurité locaux, universitaires, décideurs de tous les niveaux de gouvernement, ONG—ayant pour mission d'apporter de l'assistance au développement, de promouvoir la résolution pacifique des conflits et de distribuer de l'aide humanitaire. Si les auteurs ont voulu par ce *Guide* apporter un début de réponse aux défis que doivent chaque jour relever toutes ces organisations, ils tiennent aussi à souligner que le *Guide* ne constitue en aucune manière une incitation aux personnes et aux organisations qui n'ont pas été formées au travail dangereux de recherche, collecte, manipulation et destruction d'armes légères et de petit calibre. Le travail concret de collecte et de destruction d'armes doit être laissé aux seuls personnels militaires ou de sécurité qui ont la formation requise.

La prolifération et l'emploi des armes légères et de petit calibre continuent d'influer sur le travail et la vie des civils partout dans le monde car ceux-ci doivent continuer de vivre et de travailler dans des régions du monde qui manquent de personnels militaires ou de sécurité. Dans son rapport de juin 1999, intitulé *La disponibilité des armes et la situation des civils dans les conflits armés*, le Comité international de la Croix-Rouge a su donner un aperçu de cette menace armée omniprésente :

Selon les personnes interrogées, les opérations du CICR ont été assez fréquemment interrompues par des menaces contre la sécurité (outre les interruptions dues aux affrontements entre combattants). Selon presque 60% des personnes interrogées, ces interruptions se sont produites au moins une fois par mois. En outre, un

consensus s'est dégagé (environ 70% des personnes interrogées) au sujet de l'incidence des menaces contre la sécurité impliquant le personnel expatrié ou local du CICR. Les types d'incident de sécurité les plus courants ayant affecté le personnel expatrié ou local du CICR étaient des coups de feu tirés sur des membres du personnel, ou dans leur direction; venaient ensuite les menaces à l'encontre du personnel du CICR ou les vols avec recours aux armes. Environ un tiers des personnes interrogées estimaient qu'« à peu près la moitié », ou plus, de la population vivait dans des zones auxquelles le CICR n'avait pas accès pour des raisons de sécurité.

Des menaces d'attaque armée sur la sécurité du personnel de la Croix-Rouge et l'inaccessibilité de certaines régions en raison de menaces de violence armée offrent deux exemples de la manière dont la prolifération des armes de guerre et de la violence armée empêchent ces organisations de faire leur travail. Bien entendu, il y en a d'autres.

Compte tenu des situations telles que celles rapportées par le CICR, les organisations et les personnes ne relevant pas des secteurs militaire ou sécuritaire doivent être conscients de la présence de ces armes et des moyens de collecte, de manipulation et de destruction pour le cas où de telles actions devaient s'avérer nécessaires. S'il est vrai que ces organisations ont très peu de chance d'avoir à s'impliquer directement dans la collecte et la destruction d'armes, il y va de leur intérêt de voir diminuer la disponibilité et le nombre d'armes dans les régions où elles mènent des opérations. Ce *Guide* apportera aux membres de telles organisations les informations nécessaires au soutien direct ou indirect des efforts dans ce sens, ce qui augmentera les chances de réussite de leurs missions.

Armes légères et de petit calibre : définition

En 1997, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un rapport préparé par un groupe d'experts gouvernementaux. Ce document contient une définition et une typologie des armes de petit calibre et fait aujourd'hui référence sur le plan international dans les discussions portant sur les problèmes posés par cette catégorie d'armes.

Les armes légères et de petit calibre présentent des caractéristiques spéciales qui font qu'elles inquiètent les organisations chargées de l'assistance au développement ou à l'apport de l'aide humanitaire. En voici quelques unes de ces caractéristiques :

- Si l'on peut porter une arme de petit calibre sur soi, les armes légères, en revanche, sont celles qui peuvent être manipulées par deux ou plusieurs personnes travaillant en équipe. Ces dernières sont faciles à transporter sur un animal de trait ou un petit véhicule. Ces armes permettent donc des opérations extrêmement mobiles;
- Les armes privilégiées des forces légères sont souvent les mortiers, les roquettes, les lances grenades et les batteries anti-aériennes montées. Utilisées de façon aveugle, ces armes leur « offrent la puissance de feu nécessaire pour faire un maximum de victimes parmi les civils » ;
- Comparées aux autres types d'armes conventionnelles, celles-ci sont relativement bon marché, ce qui les rend accessibles aux acteurs non-gouvernementaux;
- Etant donné que la majorité des armes de petit calibre nécessitent très peu d'entretien, elles ont une durée de vie pratiquement illimitée. Elles sont faciles à dissimuler et n'exigent pas de formation particulière pour s'en servir, même pour les plus jeunes.

En 1997, l'Assemblée générale des Nations Unies a validé les définitions des catégories d'armes légères et de petit calibre

suivantes

Armes de petit calibre

- Revolvers et pistolets à charge-ment automatique
- Fusils et carabines
- Mitraillettes
- Fusils d'assaut
- Mitrailleuses légères



AK - 47

Source: Conseil Canadien pour la Paix et la Sécurité Internationale

Armes légères

- Mitrailleuses lourdes
- Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés
- Canons antiaériens portatifs
- Canons antichar portatifs et fusils sans recul
- Lance-missiles et lance-roquettes antichar portatifs
- Lance-missiles antiaériens portatifs
- Mortiers de calibre inférieur à 100 mm



Mitrailleuse Browning M1919

Source: Conseil Canadien pour la Paix et la Sécurité Internationale



Grenade M67

"The Grenade Recognition Manual" by Darryl W. Lynn

Munitions et explosifs

- Cartouches pour armes de petit calibre
- Projectiles et missiles pour armes légères
- Grenades à main antipersonnel et antichar
- Mines terrestres

- Conteneurs mobiles avec missiles ou projectiles pour systèmes antichar et antiaériens à action simple
- Explosifs

Organisation et objectifs du guide

Le *Guide* comporte un total de cinq parties, cette introduction et quatre autres parties, délimitées suivant la logique des démarches sur le terrain. Ces parties sont les suivantes :

Deuxième partie : Évaluation de la situation sur le terrain – examine les questions qu'il faut se poser pour dégager un bilan de la situation de la prolifération des armes dans une région donnée ;

Troisième partie : Collecte volontaire d'armes – présente un cadre détaillé pour la préparation et la mise en oeuvre d'un programme de collecte volontaire d'armes ;

Quatrième partie : Manipulation sans risque, transport et entreposage – offre des renseignements importants permettant d'éviter des risques à sa personne lors de la collecte et la destruction des armes ;

Cinquième partie : Techniques de destruction d'armes – décrit des méthodes simples et fiables de destruction des armes récupérées sur le terrain.

Mode d'emploi du Guide et suivi des programmes

Encore une fois, le but du *Guide* n'est pas d'encourager la participation des personnes ou organisations qui n'ont pas la formation nécessaire à la collecte et la destruction réelles des armes légères et de petit calibre : il s'agit là d'un travail de professionnel. SAND et BICC déclinent toute responsabilité des mauvais usages qui pourraient être faits des informations contenues dans ce *Guide*. La reliure du *Guide* a été faite en sections amovibles, ce qui permet de réorganiser le document et son contenu pour mieux répondre aux besoins de l'utilisateur. Il peut donc être télé-

chargé soit intégralement soit par parties, aux adresses Web suivantes : <http://www.bicc.de/weapons> et <http://sand.miiis.edu/projects>. Les versions espagnole, française et portugaise seront disponibles en juin 2000. Les versions en d'autres langues suivront plus tard.

Le contenu du *Guide* a été conçu pour servir de cadre d'analyse et d'action. Il ne faut pas y voir une formule à suivre à la lettre quelle que soit la situation réelle sur le terrain. Chaque situation est unique et appelle à l'adaptation des informations présentées dans le *Guide* pour en tirer des programmes et des actions adaptés aux besoins et problèmes locaux.

Pour faciliter cette adaptation, le Centre de conversion de Bonn (BICC) a créé un service d'assistance au désarmement pratique (Help Desk for Practical Disarmament). Ce service d'assistance répond à des demandes de renseignements se rapportant aux questions suivantes :

- le contenu du *Guide*
- des études approfondies et autres rapports sur les armes légères et de petit calibre
- les informations les plus récentes sur la collecte et la destruction des armes
- des conseils sur la façon d'organiser les efforts de collecte et de destruction d'armes
- des demandes d'exemplaires supplémentaires du *Guide* (celui-ci est disponible aussi dans d'autres langues et formats sur demande)

Pour plus d'information:

Help Desk for Practical Disarmament

Bonn International Center for Conversion

An der Elisabethkirche 25

53113 Bonn, Germany

Téléphone : + 49 228 911960 Fax: 49 228 241215

Courrier électronique : helpdesk@bicc.de

Deuxième Partie

Evaluation de la Situation sur le Terrain



Cambodge: Préparation des armes avant leur destruction
Photo: Natalie Pauwels (BICC)

Pour mieux faire face à un environnement parsemé d'armes, il faut mettre sur place un minimum d'étude de base permanente sur la situation des armes qui vous intéressent dans la région. Cette étude est un préalable permettant de se prononcer sur la faisabilité d'un

éventuel programme de collecte et de destruction d'armes. L'analyse porte normalement sur deux types de facteurs : les facteurs généraux et les facteurs liés aux armes.

Pour un exemple d'une telle étude approfondie, veuillez consulter l'étude faite par le Groupe de travail sur la réduction des armes au Cambodge, disponible au site Web suivant :

<http://www.igc.org/nonviolence/wgwr/>

Si les différents groupes en présence, y compris les militaires et les forces de sécurité, peuvent participer au travail d'évaluation de la situation des armes, le plus grand soin doit être apporté au choix de ceux qui seront chargés de l'enquête auprès de la population civile. Il faut à tout prix éviter que les enquêteurs soient perçus comme une menace.

Voici une liste des facteurs généraux et des facteurs liés aux armes :

Facteurs généraux

- démographie de la communauté
- situation actuelle de la sécurité humaine (physique, alimentaire, en eau, etc.)
- facteurs économiques (situation de l'emploi, inflation, cours de change de la monnaie locale)
- solidarité communautaire
- taux de criminalité et de violence
- activité des gangs
- structure et qualité de la police
- qualité du système judiciaire
- situation des frontières et des ports maritimes

Facteurs liés aux armes

- Où et jusqu'à quel point le travail des citoyens, des ONG et des entreprises est-il affecté par la violence ? Qui est responsable de cette violence ?
- Jusqu'à quel point cette violence résulte-elle de la visibilité, la disponibilité, la détention et le mauvais usage des armes ?
- Quels types particuliers d'armes peuvent être considérés comme la cause première du problème ?
- Qui détient ces armes ?
- Pourquoi les personnes ou les groupes en cause détiennent-ils ces armes ?
- Y a-t-il des lois réglementant la possession et l'emploi des armes de petit calibre ?
- Qu'en est-il de l'application de ces lois ?
- Qu'en est-il de la culture des armes, de la culture de la violence dans la région ?
- De quelle manière ces armes ont-elles été procurées ?
- Quels ont été les efforts passés de réduction du nombre d'armes en circulation ?
- Existe-t-il des organisations locales en mesure de contribuer aux efforts de réduction ou de prévention de l'accès aux armes et de leur mauvais usage ?

Troisième Partie

Programmes de Collecte Volontaire d'Armes

Cette partie examine les questions-clés à se poser et ce qu'il faut faire pour réussir un programme de collecte volontaire d'armes. (Il est clair que nous partons ici de l'hypothèse que l'utilisateur de cette ressource a effectué l'évaluation de la situation sur le terrain telle qu'elle est décrite à la deuxième partie avant la mise sur pied du programme de collecte volontaire d'armes.)



Pile d'armes rendues volontairement au Mali, Afrique de l'Ouest

Photo: Robin Poulton (UNIDIR)

Si la conclusion de l'évaluation préalable de la situation sur le terrain indique que les conditions sont réunies pour un tel programme, l'intéressé doit alors s'adresser à une personne ou à une institution en mesure de lui apporter l'appui et la collaboration techniques et logistiques nécessaires. Les auteurs du *Guide* déconseillent vivement le lancement d'un tel programme avant que la participation des militaires, des forces de sécurité ou de tout autre personnel qualifié ne soit acquise.

La collecte des armes en libre circulation parmi les civils peut faire partie du cahier des charges des missions du maintien de la paix, des missions suivant les opérations de maintien de la paix, et dépend donc, en grande partie, du mandat et de la mise en oeuvre de telles missions. Toutefois, pour pouvoir élaborer des démarches pratiques communes valables pour une variété de situations, les programmes de collecte d'armes mis en oeuvre dans une période de l'après-maintien de la paix sont aussi très riches d'enseignements. Le problème de la violence armée est universel comme on peut facilement le constater par les nombreux programmes de collecte d'armes mis en oeuvre dans les

pays développés industrialisés.

Un programme de collecte volontaire d'armes peut être défini comme un programme par lequel un gouvernement, un particulier, une ONG ou une organisation internationale amène les particuliers et les groupes à renoncer aux armes licites ou illicites qu'ils détiendraient si celles-ci ne sont pas nécessaires à la défense nationale ou au maintien de l'ordre public et peuvent constituer une source de danger pour le public. Les détenteurs de ces armes sont encouragés à remettre leurs armes soit de façon anonyme, soit contre une amnistie ou une récompense (en nature ou en espèces).

Composants d'un Programme de collecte volontaire d'armes

1. Evaluation de la situation sur le terrain (reportez-vous à la deuxième partie)
2. Justifications et buts recherchés par le programme
3. Récompenses
4. Mise en oeuvre d'un programme de collecte volontaire d'armes
5. Questions juridiques
6. Détermination des types d'armes à cibler
7. Financement du et soutien au programme
8. Choix de site
9. Durée et choix de date de mise en oeuvre
10. Campagne de publicité
11. Synergie avec d'autres programmes
12. Procédures de remise d'armes
13. Procédure et méthodes de destruction
14. Bilan du programme

Justifications et buts du programme:

Les programmes de collecte volontaire d'armes peuvent être mis en oeuvre dans différents contextes, y compris au cours du désarmement des partis en conflit à la suite d'un processus de paix, dans le contexte d'un environnement d'après-guerre où les armes

continuent de circuler librement en grand nombre, ou dans des régions qui pullulent d'armes sans toutefois qu'on puisse parler d'une situation de conflit au sens strict du terme. Dans ce dernier cas, un programme de collecte volontaire d'armes pourrait faire suite à un événement tragique, tel le meurtre d'un enfant, ou à l'armement soudain d'une communauté à la suite du pillage d'une cache d'armes mal sécurisée ou des postes de police.

Les objectifs du programme seront fixés en tenant compte de différents facteurs. Premièrement, il se peut que l'adhésion des différents acteurs au programme soit motivée par des raisons différentes. Certains pourraient être motivés par la volonté de désarmer certains groupes alors que d'autres s'intéressent avant tout à ce que leur est offert en retour pour la remise de leurs armes. Deuxièmement, les acteurs peuvent dire qu'ils poursuivent tels objectifs alors qu'en réalité ils espèrent en atteindre d'autres. Troisièmement, les objectifs peuvent être en rapport direct ou indirect avec la collecte d'armes. Des exemples d'objectifs en rapport direct avec la collecte d'armes sont : la réduction par le désarmement de l'influence d'un groupe particulier, la restauration de l'ordre public et la réduction du nombre de crimes commis au moyen des armes à feu ainsi que du nombre de décès résultant de tels crimes. De bons exemples d'objectifs qui ne sont pas en rapport direct avec la collecte d'armes, en revanche, sont entre autres : donner la preuve au public (local et international) de sa volonté de respecter ses engagements, convaincre la population que la guerre et les crimes ne sont pas une fatalité, même si en réalité très peu d'armes sont récupérées.

Les objectifs et les buts d'un programme de collecte volontaire d'armes peuvent inclure :

- La collecte d'un type particulier d'armes impliquées dans de nombreux incidents et accidents dont les victimes ont été principalement des civils (par exemple, les grenades à main) ou qui ont un impact spécial sur le niveau d'instabilité (par exemples, les missiles antiaériens portatifs) ;
- Servir de catalyseur pour des programmes destinés à s'atta-

quer à des problèmes de violence plus vastes, par exemple des programmes pour décourager le recours aux armes comme moyen de résolution de conflits ;

- Sensibiliser le public sur le lien entre les armes et la violence ;
- Elaborer des normes contre le recours aux armes ;
- Réduire le nombre d'armes à feu disponibles pour le crime et les actes de violence ;
- Sensibiliser la population sur les conséquences néfastes de la détention et du mauvais usage des armes ;
- Promouvoir la solidarité communautaire ;
- Améliorer les relations entre la population civile d'un côté et la police ou les militaires de l'autre côté ainsi que la capacité des autorités locales à l'avenir de mieux maîtriser la prolifération des armes ;
- S'attaquer à la source d'approvisionnement en armes et au marché local des armes à feu ;
- Faire baisser le nombre d'attaques à main armée et le nombre de morts qui en résultent ;
- Faire baisser le nombre d'accidents et d'incidents de violence domestique ;
- Faire en sorte que les armes ne soient plus des objets banals dans la communauté ;
- Se servir du programme comme point de départ pour un projet de développement communautaire plus ambitieux.

Synergie avec d'autres programmes

Pour mettre toutes les chances de réussite de leur côté, les organisateurs du programme de collecte d'armes doivent envisager la synergie et la coordination non seulement avec d'autres programmes qui oeuvrent aussi à la réduction du nombre d'armes en circulation et contre la banalisation des armes à feu, mais aussi avec ceux qui visent les objectifs plus vastes de la sécurité et du développement humains.

L'un des buts principaux d'un programme de collecte volontaire d'armes devrait être de servir de pont entre ces autres programmes, en soulignant le fait que s'attaquer aux outils de la violence c'est créer les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs fondamentaux de la société. Ces autres programmes sont, entre autres :

- les campagnes d'information et de sensibilisation du public qui attirent l'attention sur les effets désastreux des armes à feu ;
- les programmes d'amélioration des techniques de maintien de l'ordre qui mettent en valeur l'appartenance des forces de l'ordre à la communauté ;
- les programmes d'application de tous les règlements et lois régissant la détention et le mauvais usage des armes à feu ;
- les programmes de réduction de la violence ;
- les programmes d'aide psychosociale aux jeunes à risque ;
- les programmes de développement de l'esprit de communauté, par exemple les programmes de résolution pacifique des conflits, de santé publique, de scolarisation et de développement durable.

Récompenses

Pour que le programme de collecte volontaire d'armes réussisse, les concepteurs doivent également penser aux récompenses appropriées pour ceux qui acceptent de remettre volontairement leurs armes. Ces récompenses ne doivent pas être de nature à détourner l'attention des objectifs du programme ou à faire naître d'autres problèmes plus tard.

On pourrait proposer des récompenses individuelles et des récompenses de groupe, par exemple le village ou le quartier. Le choix de récompenses doit tenir compte de la religion et la culture de la région, du rôle social de celui qui la reçoit dans la société en question et de la structure et l'efficacité de l'administration locale concernée.

Voici quelques exemples de récompenses :

- de l'argent liquide
- bons de nourriture, de vêtements et d'autres marchandises dont la population pourrait avoir besoin
- bourses d'études pour les participants ou les membres de la famille de ceux-ci
- ordinateurs, postes de radio et autres articles permettant de se tenir au courant et d'améliorer sa culture générale
- outils à échanger ou à utiliser dans l'agriculture
- articles de maison et matériaux de construction
- projets de construction d'infrastructures dont, par exemple, écoles, routes, puits, pont, etc.
- services de santé publique

Lorsque des récompenses en espèces sont proposées, il faut veiller à ce que le système ne soit pas abusé par ceux qui, en réalité, poursuivent des buts contraires à ceux du programme. Par exemple, les trafiquants d'armes essaieront d'en profiter pour écouler leur surstock et dégager des bénéficiaires qui, ensuite, seront utilisés pour refaire leur stock et poursuivre leur petit commerce comme si de rien n'était. Dans la majorité des cas, des récompenses en espèces ne sont pas adaptées et peuvent même nuire contre les objectifs définitifs du programme.

Il faut également choisir avec soin le montant de la récompense en espèces et la valeur des récompenses en nature. La première option consiste à choisir une valeur (pour chaque type de d'arme) supérieure au prix offert sur le marché noir. La seconde consiste à choisir des valeurs d'échange inférieures au prix offert sur le marché noir de façon à s'assurer que c'est l'intérêt général qui prime dans le geste du participant.

Comparés aux récompenses en biens de consommation et en biens, des récompenses en biens de production et fonds de développement de petits commerces offrent l'avantage de contribuer à l'émergence d'activités génératrices de revenus (pour les ex-combattants, les anciens trafiquants d'armes et autres personnes). Des récompenses collectives servent à renforcer la solidarité.

té communautaire et réduisent la paranoïa qui naît du sentiment d'être sous la loupe des voisins et des amis.

S'il est vrai que chaque participant est libre d'utiliser sa récompense comme il l'entend, les récompenses doivent être conçues pour contribuer à la réalisation du but ultime du programme, à savoir l'amélioration de la situation de la sécurité humaine et le développement de la communauté. Le couplage du désarmement avec l'investissement économique et la création d'emplois a plus de chances de réussir s'il est mené sur le plan de la communauté que sur le plan individuel. Quel que soit l'enthousiasme exprimé pour des projets de micro-entreprise, de coopérative et autres projets du genre, les responsables du programme n'oublieront pas que tous les ex-combattants, bref tout le monde n'est pas fait pour être chef d'entreprise.

Les récompenses doivent aussi tenir compte de la tentation de la part des participants de ne pas remettre leurs armes. Les gens estiment souvent qu'ils ont besoin de leurs armes à feu non seulement pour se faire écouter mais aussi pour se défendre. Certaines personnes sont souvent tentées de se procurer des armes à feu et de les montrer fièrement même quand ils savent pertinemment qu'ils n'en ont pas besoin et qu'ils ne vont jamais s'en servir. Aussi bien dans les sociétés traditionnelles que dans les sociétés modernes, la possession d'une arme à feu est souvent symbole d'honneur, de courage, de virilité et de prestige.

La tentation de ne pas remettre son arme peut aussi être liée à la valeur monétaire de celle-ci. Si la valeur de deux ou trois armes à feu dans la rue fait facilement plusieurs fois le salaire mensuel du participant, celui-ci sera tenté de conserver ses armes s'il ne peut rien attendre en retour des organisateurs du programme de collecte.

Aussi bien avant qu'après la période de collecte, les responsables du programme doivent particulièrement souligner le caractère volontaire de la participation au programme, les récompenses auxquelles les participants peuvent s'attendre et l'absence de tout risque de poursuite judiciaire. Les responsables du pro-

gramme doivent aussi décider s'il est désirable et faisable d'insister sur le fait qu'après la période d'amnistie générale les lois réglementant la possession par des civils des armes à feu seront appliquées comme il se doit.

S'il est nécessaire de fixer un prix standard (ou valeur dans le cas des récompenses en nature) pour chaque type d'arme en état, le montant ne doit pas forcément être équivalent au prix intégral du type d'arme sur le marché légal ou sur le marché noir. Cependant, la récompense doit être suffisamment élevée pour justifier le déplacement des participants pour remettre leurs armes. Ceci éliminera tout risque de dispute sur la valeur d'une arme et évitera des accusations de favoritisme et de corruption. Le programme de collecte ne doit ni donner lieu à la négociation de la valeur de chaque arme ni laisser l'impression d'être une transaction financière.

Mise en oeuvre d'un programme de collecte volontaire d'armes

Les institutions chargées de l'organisation d'un programme de collecte volontaire d'armes doivent non seulement inspirer la confiance au public mais elles doivent aussi avoir le savoir-faire administratif et technique nécessaire pour mener à bien le programme. Un tel programme peut être organisé de différents manières, dont :

- collaboration entre l'administration locale et des groupes de la société civile, y compris des groupes du secteur privé
- des groupes de la société civile locale, avec l'appui de l'Etat ou de l'administration locale, en particulier avec l'appui actif de la police ou l'armée qui se chargeront de la collecte réelle et de la destruction des armes
- l'Etat en collaboration avec des groupes (locaux, nationaux ou internationaux) de la société civile

Dans ces conditions-là, il faut préciser la responsabilité des uns et des autres. Il faut en particulier préciser les modalités de la collaboration avec la police ou d'autres forces de sécurité, en particulier si ces institutions n'inspirent pas la confiance à une bonne partie de la population cible. Dans la majorité des cas, la police et les militaires ne seront appelés qu'à apporter un soutien technique et logistique. Dans certains cas, on pourrait juger souhaitable que les personnels militaires ou de sécurité arrivent sur les lieux et accomplissent leurs tâches habillés en civil. Par le passé, lorsque les militaires et la police étaient dans l'impossibilité d'apporter leur collaboration, on a fait appel au corps volontaire des pompiers. Mais quel que soit le cas de figure, l'exécution d'un programme de collecte volontaire d'armes exige la présence de personnels avec la formation et l'expérience nécessaires à l'identification et l'évaluation ainsi qu'au désarmement et à l'entreposage des armes qui seront remises par les participants au programme.

La réussite du programme dépendra en grande partie de ceux qui le parrainent : hommes politiques locaux, organisations civiques, groupes locaux, responsables religieux, entreprises et la presse locale. Ces parrains peuvent être très utiles à l'organisation générale, à la collecte des fonds et pour porter le programme à la connaissance du public.

Questions juridiques

Il faut commencer par chercher à savoir quels règlements et lois sont en vigueur dans la région ciblée par le programme. Dans certains pays et régions, l'amnistie ne peut être envisagée qu'après modification des lois en vigueur ou de la constitution. Dans d'autres cas, la détention d'armes à feu sur la place publique est interdite et le bon déroulement du programme passera par la modification des règlements en vigueur ou la suspension de ceux-ci. Il faudrait donc en appeler au pouvoir exécutif ou au parlement national pour surmonter de tels obstacles juridiques. Ces démar-

ches prennent forcément du temps. Toutefois, ces considérations passent au second plan dans les sociétés où l'ordre public est inexistant et la présence de l'Etat est quasiment nulle.

Le recrutement de bénévoles et la répartition des tâches et des responsabilités doivent être clarifiés au tout début de la planification du programme. Les bénévoles peuvent être utilisés pour porter le programme à la connaissance du public en les chargeant de la distribution de prospectus et d'affiches, ainsi que de la collecte des fonds et de la sollicitation des contributions. Lors de l'exécution réelle du programme, les bénévoles pourront aider les participants à remettre leurs armes, en particulier ceux qui ont des réticences pour aller auprès de la police ou des fonctionnaires chargés de recevoir les armes.

Dans l'élaboration d'un programme de collecte d'armes, les responsables doivent tenir compte de tout événement de nature à avoir une influence (positive ou négative) sur le programme. La crainte que ressent la population pour sa sécurité personnelle peut influencer de manière positive ou négative la remise d'armes. Il en va de même de la situation politique du moment. Pour réussir, un programme doit être en conformité avec les lois et règlements locaux et doit recueillir l'adhésion des responsables de l'administration locale. L'adhésion des élus politiques et des responsables locaux peut aussi rassurer les participants. Nous conseillons la mise en oeuvre d'un programme juste avant ou juste après une élection, sauf si la majorité des acteurs du processus politique adhèrent à l'idée.

Les concepteurs du programme doivent songer à la faisabilité d'une reconnaissance formelle de la participation des citoyens au programme. Cette reconnaissance pourrait prendre la forme d'un certificat de participation signé par un responsable local ou national qui y reconnaît la coopération des participants et sollicite leur aide au développement local ou national, ou à la réconciliation locale ou nationale, selon le cas.

Détermination des types d'armes à cibler

C'est en fonction de la conclusion de l'évaluation de la situation sur le terrain que les responsables du programme détermineront quels types d'armes seront à remettre. Il faut se poser les questions suivantes :

- S'agit-il d'armes meurtrières, susceptibles d'infliger beaucoup de dommages à la communauté ? Il s'agit ici de dommages sur les personnes, sur l'environnement, etc.
- Quel est le niveau de prolifération ou d'envahissement de ces armes dans la communauté ?
- Y a-t-il la possibilité de dommages non voulus ou de dommages de guerre associés au type d'arme en question ? Il s'agit ici surtout de risques d'usage abusif du type d'arme ou de dommages causés aux personnes ou objets aux alentours de leurs cibles.
- Qui—particuliers ou groupes—doivent remettre les armes en question ?

A titre d'exemple, les grenades à main infligent en général moins de dégâts que les armes antichar. Pourtant, dans certains cas, les responsables du programme verront un intérêt plus urgent à les collecter parce qu'elles sont beaucoup plus répandues et plus susceptibles d'être employées de façon abusive. Dans d'autres situations, la priorité sera plutôt à la collecte des armes antichar parce qu'elles sont utilisées dans des attaques contre les véhicules du gouvernement.

Néanmoins, il ne faut pas rejeter les participants qui souhaitent remettre des types armes dont la collecte n'avait pas été envisagée lors de l'élaboration du programme. Il y a deux raisons à cela. D'abord, pour éviter tout risque d'accident ou de violence inutiles par ceux qui pourraient se sentir rejetés par le programme du fait d'un tel renvoi. Ensuite, pour ne laisser aucun doute sur le fait qu'il est du devoir de tout citoyen de renoncer aux outils de violence. Si le programme manque de moyens, on peut proposer une récompense symbolique ou nominale, par exemple le remboursement des frais de déplacement du participant. Même si

l'arme à feu n'est plus en état de marche, l'idéal est de la récupérer pour destruction avec les autres. L'autre question importante est celle de savoir si la collecte concernera aussi les munitions et explosifs.

Financement et soutien du programme

Les programmes de collecte d'armes ont plus de chances de réussir s'ils recueillent l'adhésion de toutes les tendances politiques. En fonction la taille, de l'étendue et de la couverture géographique d'un tel programme, les besoins en moyens pour régler le salaire du personnel, pour louer des locaux, pour récompenser les participants, pour régler les frais de publicité et de promotion du programme, pour payer l'entreposage mais aussi les besoins en moyens de transport seront plus ou moins grands. Dans la majorité des cas, les moyens du programme proviendront des contributions en espèces et en nature apportées par des tiers, ou seront compensés par le travail des bénévoles.

Voici une sélection des bailleurs de fonds potentiels des programmes de collecte volontaire d'armes :

- les entreprises implantées dans la région affectée dont les chiffres d'affaire souffrent du fait de la violence
- les citoyens directement affectés par la violence
- l'administration de la collectivité locale
- l'Etat
- les gouvernements, les organisations inter-gouvernementales et les ONG qui travaillent déjà à la mise en place des infrastructures nécessaires dans la région concernée

Le montant à trouver dépendra surtout du type de récompense envisagé. Si la récompense est en nature et que des contributions en forme de biens de consommation ont été recueillies, à ce moment-là les besoins en espèces du programme seront surtout pour couvrir les frais de la campagne d'information et de pro-

motion du programme, le coût du matériel et des fournitures de bureau. Si, en revanche, les récompenses sont surtout en espèces ou l'argent recueilli sera utilisé pour acheter des bons à échanger contre des biens de consommation ou des équipements, alors le montant à trouver dépendra du nombre estimé des armes qui seront remises et la plage de prix à proposer pour chaque type d'arme.

Il faut identifier des parrains potentiels et déterminer le niveau de leur soutien avec précision bien avant la date de mise en oeuvre du programme. Il est très important de recueillir l'adhésion des forces du maintien de l'ordre locales comme parrain car le programme aura certainement besoin de leur savoir-faire, non seulement pour sécuriser les armes collectées mais aussi pour vérifier que celles-ci ne sont pas chargées et, si les organisateurs du programme le souhaitent, pour vérifier qu'elles sont en état de marche. L'idéal serait de charger la police ou autres forces de sécurité du transport des armes collectées jusqu'à leur destination finale.

Choix du site

Il importe de bien délimiter le territoire concerné par le programme. Si les organisateurs veulent éviter l'arrivée des intermédiaires et marchands d'armes venus d'ailleurs, il faut être clair sur qui dirige les opérations et quels sont ceux qui sont autorisés à y participer.

Il faut à tout prix éviter de choisir une base militaire ou un commissariat de police comme site du programme, surtout s'il s'agit d'une communauté où les gens ne font pas confiance à la police. Par ailleurs, si le programme vise la collecte d'armes illicites, un site autre qu'une base militaire et un commissariat de police s'impose.

Très souvent, les locaux d'une église ou d'autres lieux de prière, mais aussi des centres communautaires, sont d'excellents sites.

Ces lieux constituent souvent des lieux connus de tout le monde et sont considérés neutres. Pour des programmes itinérants, le programme se déplace de site en site pré-déterminé et préalablement annoncé ou, si le programme se déplace à l'invitation de citoyens locaux, les responsables du programme se rendent chez des particuliers, des centres communautaires ou des régions qui abritent des caches d'armes connues. Il ne faut toutefois pas que ces déplacements donnent l'impression de raids de recherche d'armes.

Le choix du site se fait également en fonction de la facilité d'accès pour les participants, par exemple un emplacement proche d'une gare routière. Il faut aussi un entrepôt sécurisé pour le stockage des armes collectées en attendant leur destruction ou leur envoi à un autre endroit. Chaque site doit aussi être équipé de récipients pour ranger les armes remises par les participants, ainsi que la paperasse et autres matériels. Les grenades et autres explosifs doivent obligatoirement être sécurisés avec du scotch en attendant d'être détruits.

Durée et choix de la date de mise en oeuvre du programme

La durée d'un programme de collecte est fonction d'un certain nombre de facteurs, dont les fonds disponibles, la taille du programme, les attentes des organisateurs et les réalités logistiques. La durée d'un programme peut varier d'un jour à un an ou plus. Certains programmes sont même organisés comme des événements annuels.

La durée et le choix de la date de mise en oeuvre du programme doivent tenir compte de la disponibilité des participants potentiels et des sites choisis. *A priori*, une collecte organisée un samedi ou un jour férié, par exemple, a plus de chances d'attirer des participants que celle organisée un jour normal. Ces jours sont aussi souvent moins chargés pour les journalistes de la presse locale que les jours ouvrables, ce qui leur permet de donner à l'événement la couverture qu'il mérite.

Une fois la collecte annoncée, on pourra commencer le programme rapidement tout en le gardant sous contrôle, afin d'éviter que le système de récompenses ne crée des effets pervers. À titre d'exemple, une longue période d'attente pourrait faire l'affaire de ceux qui seront tentés de faire venir des armes supplémentaires dans la communauté cible et profiter du système de récompense.

Si le succès du programme auprès de la population dépasse toutes les attentes, les organisateurs doivent songer à reporter la date de clôture. S'ils ne leur reste plus de quoi payer les récompenses, ils peuvent émettre des billets à ordre. Les programmes qui ont connu le plus de succès sont, en général, ceux qui se sont déroulés sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois plutôt que sur quelques jours seulement. L'avantage d'un programme organisé sur plusieurs semaines ou mois sont :

- Il permet aux participants potentiels de juger de la réponse initiale au programme. S'ils trouvent qu'elle est positive, ils seront beaucoup plus motivés d'y participer ;
- Il laisse en peu plus de temps pour porter l'existence du programme à la connaissance de la population ;
- Il donne la preuve du sérieux des organisateurs, non seulement par rapport au but qu'ils se sont fixé mais aussi par rapport au but de long-terme de réduction du nombre d'armes en circulation dans la communauté.

Campagne de publicité

La publicité joue un rôle capital dans la conception et la mise en oeuvre du programme en ce sens qu'elle permet de maximiser le nombre de participants et, par conséquent, le nombre et les types d'armes remises. Ceci est valable surtout pour les programmes qui visent entre autres à sensibiliser d'avantage la population aux problèmes posés par la violence armée et les accidents qui résultent de la présence des armes à feu mal sécurisées à la maison.

Il faut faire appel à tous les médias—la presse écrite, la télévision, la radio et Internet—, en privilégiant surtout les médias auxquels le plus grand nombre de la communauté a accès. L'adhésion des personnalités de la presse locale, des athlètes et des artistes au projet peut aussi contribuer à la visibilité du programme.

Dans les régions où il y a absence de médias traditionnels, il faut penser à faire appel aux leaders communautaires et autres promoteurs. Les vétérans handicapés et autres victimes de la violence sont souvent très efficaces dans ce rôle.

Les différents prospectus et affiches de la campagne de publicité doivent faire clairement état des informations suivantes : le nom du programme, la date, les heures et le lieu de déroulement de celui-ci, le nom des organisateurs, quels sont ceux qui peuvent participer, les conditions de participation (c'est-à-dire, si des questions seront posées à ceux qui remettent des armes, s'il y a une amnistie, s'il y a des récompenses, etc.), quelles armes peuvent être remises (armes en état de marche ou toute arme quel qu'en soit l'état, le type, le calibre) et les modalités de transport des armes jusqu'au site du programme.

Procédure de remise des armes

Même après avoir établi les types d'armes qui peuvent être remises dans le cadre d'un programme de collecte donné, il faut s'assurer que toutes les armes à feu remises sont en état et sont déchargées. Même quand il s'agit d'un programme de collecte d'armes assorti d'amnistie où les gens peuvent remettre leurs armes dans l'anonymat, il faut soigneusement noter le numéro de série de chaque arme à feu remise avant de procéder à sa destruction. Il faut disposer d'un personnel qualifié sur les lieux durant toute la durée de l'opération. Pour certains programmes, la remise se fait obligatoirement dans un sac en plastique transparent pour enlever tout soupçon de mauvaises intentions ; pour d'autres, le transport de l'arme se fait dans le coffre d'une voiture que seul le personnel qualifié du programme ouvrira pour sortir l'arme. Pour

de plus amples informations sur ce point, reportez-vous à la quatrième partie du *Guide*.

Procédure et méthodes de destruction des armes

Très souvent, le programme de collecte d'armes comporte une phase de destruction sur les lieux des armes remises par les participants. Cette opération trouve sa justification dans le désir de ne pas voir retourner en circulation les armes en question. C'est aussi une façon de donner la preuve aux participants et collaborateurs de la destruction réelle des armes remises. Le programme a le choix entre un certain nombre d'options pour ce faire. Mais quelle que soit l'option choisie, il faut soigneusement documenter chaque arme quant au type, au numéro de série, à l'état, etc.

Les armes peuvent être détruites sur le champ ou collectées et entreposées dans un lieu sûr jusqu'à ce qu'elles soient en nombre suffisant. La destruction peut être au grand jour et la ferraille qui en est issue utilisée pour créer un monument à la paix ou d'autres objets d'art ou simplement recyclée dans d'autres emplois productifs. L'expérience plaide en faveur d'une cérémonie publique de clôture du programme du fait du symbolique d'une telle cérémonie. La destruction des armes remises peut avoir lieu à l'occasion de cette cérémonie de clôture ou celle-ci peut être utilisée pour ériger un monument public avec les restes des armes.

Les détails des différentes options de destruction d'armes légères et de petit calibre sont présentés à la cinquième partie.

Bilan du programme

Les programmes de collecte volontaire d'armes sont de par leur nature des événements très en vue et portent souvent à controverse. Les membres de la communauté, les gouvernements concernés, les parrains et les bailleurs de fonds voudront tous se rendre compte des résultats de l'opération. Il est donc nécessaire de penser à la méthode d'évaluation du programme dès la phase de planification. Il faut développer dans cette partie du plan la documentation nécessaire à la vérification des comptes et à l'évaluation du programme. Très souvent, il y a des retombées importantes difficiles à prévoir et à mesurer qui ne feront leur apparition que bien après la fin du programme. Il faut savoir tenir compte de telles retombées.

Un plan d'évaluation du processus doit être élaboré. Ce plan doit inclure :

- la procédure pour rendre compte des fonds (et biens) recueillis et dépensés ou distribués aux participants ;
- une description détaillée de l'exécution de chaque aspect du programme—la collecte de fonds, la campagne de publicité, l'action législative, etc. ;
- une description détaillée de la manière dont ceux—individus ou groupes—chargés de l'exécution des différents aspects du programme s'en sont acquittés ;
- la procédure de contrôle du sort définitif des armes remises par les participants.

Le plan d'évaluation du résultat de l'opération doit inclure :

- la preuve de la réussite ou non réussite des objectifs que le programme s'est fixé ;
- le témoignage (volontaire) des participants expliquant pourquoi ils ont accepté de remettre leurs armes ;
- tout autre enseignement que l'exécution du programme aurait permis d'obtenir, dont surtout des enseignements qui peuvent faciliter la préparation et l'exécution de programmes de collecte d'armes dans l'avenir.

Si vous êtes intéressé par des études des cas de collecte et de destruction d'armes en Albanie, en Centre Afrique, en Croatie, au Salvador, au Guatemala, au Libéria et au Mali, veuillez consulter le prochain volume du Centre international de conversion de Bonn (BICC), *Managing the Remnants of War: Weapons Collection and Disposal as an Element of Peace-Building*. Les évaluations de ces programmes et d'autres sont disponibles sur les sites Web de BICC, (<http://www.bicc.de>) et de SAND, (<http://sand.mii.edu>).

Quatrième Partie

Manipulation sans risque, transport et entreposage

Le contenu de cette partie du document a été modifié pour tenir compte des informations disponibles dans un certain nombre de documents fournis par l'avant-projet du Bureau de l'Albanie du Programme des Nations Unies pour le développement, intitulé « Weapons for Development ».

Manipulation sans risque

Les auteurs de ce guide déconseillent vivement la manipulation des armes à feu par des personnes non qualifiées. Il s'agit d'un travail d'expert. Mais si jamais une personne non qualifiée devait se trouver dans la nécessité absolue d'en manipuler une, les précautions ci-dessous doivent être prises.

Quatre règles d'or de la manipulation sans risque des armes à feu

1. Abordez toute arme à feu comme si elle était chargée et constituait une source de danger pour vous et pour les autres.
2. Lorsque vous manipulez une arme à feu, soyez sûr d'avoir toujours la maîtrise de la direction du canon.
3. Ne jamais toucher à la détente.
4. Ouvrez le mécanisme et assurez-vous qu'il ne contient pas de munitions.

Foire aux questions (FAQ)

Qu'est-ce que le cran de sûreté d'une arme à feu ?

La majorité des armes à feu—pas toutes—sont équipées d'un mécanisme permettant de réduire les chances d'un déclenchement accidentel du feu. Ce mécanisme peut se présenter sous la forme d'une glissière, d'un levier ou d'un bouton sur le côté ou sur le haut de l'arme. Le cran de sûreté n'est pas engagé lorsque l'action d'appuyer sur la détente fait partir l'arme. La position de sûreté peut être indiquée de différentes manières :

- « Fire » et « Safe » ou « F » et « S » ;
- « On » et « Off » ou « Marche » et « Arrêt » ;
- Un point blanc ou noir pour indiquer que le cran de sûreté est engagé et un rouge pour indiquer qu'il ne l'est pas et que le feu peut être déclenché en appuyant sur la détente. Certaines armes à feu emploient à la place du point un zéro (0) blanc ou noir ou l'icône de balle traversée d'une ligne ;
- Les armes dotées de cadences de tir différentes peuvent employer la lettre « A » pour indiquer la position de tir automatique et « R » pour la position de tir semi-automatique.

Peut-on vraiment compter sur le cran de sûreté d'une arme à feu ?

Il ne faut jamais partir de l'hypothèse qu'un cran de sûreté engagé constitue une garantie absolue contre une décharge accidentelle de l'arme. Certains fabricants d'armes sont bien connus pour le manque de fiabilité de leurs produits, surtout des modèles plus anciens, qui peuvent partir en tombant simplement par terre ou si elles sont tapées dessus avec force. Il se peut aussi que le cran de sûreté soit usé au point de ne plus pouvoir empêcher l'arme de partir lorsqu'on tire sur la détente.

Comment peut-on savoir avec certitude si l'arme à feu est chargée ou non ?

Sauf si vous êtes expert avec un modèle particulier d'arme, il faut toujours partir de l'hypothèse qu'elle est chargée et, par conséquent, constitue une source de danger.

Le fait d'avoir appuyé sur la détente sans qu'il ne se soit rien pas-

sé constitue-t-il une garantie que je ne cours aucun risque en manipulant l'arme ?

Les munitions ne sont jamais fiables à cent-pour-cent, surtout si elles sont vieilles et se sont altérées du fait des aléas climatiques ou parce qu'elles n'ont pas été conservées dans des conditions idéales, ou ont été fabriquées par des amateurs. Dans ces conditions le fait d'appuyer sur la détente peut ne pas allumer la cartouche. Une cartouche capable de faire long feu constitue une source de danger permanent.

Est-ce que j'ai quelque chose à craindre d'une arme à feu rouillée ou couverte de boue ?

Certaines armes de petit calibre, par exemple le fusil AK-47, sont spécialement étudiées pour continuer de marcher en dépit des aléas climatiques et de leur âge. Il faut toujours partir de l'hypothèse que toute arme à feu, quel qu'en soit l'état, est capable de causer des dégâts. Seuls sont en mesure de prononcer une arme à feu sans danger ou hors d'état de nuire les experts en armes.

Transport

Sauf si la collecte et la destruction se font sur le même site, il faudrait transporter dans des conditions sûres les armes, munitions et explosifs remis par les participants au site d'entreposage ou de destruction. La première question à se poser est celle de savoir à qui sera confiée cette tâche. Les armes doivent être transportées à part et les munitions à part, de préférence dans des véhicules différents. Il faut aussi prévoir un ou deux véhicules de protection pour accompagner ceux transportant les armes.

Les véhicules employés pour le transport doivent être en état de bon fonctionnement et équipés d'extincteurs. Il faut aussi donner au chauffeur du véhicule (habilité par les autorités compétentes) un jeu complet de la paperasse relative aux armes transportées. Un expert en armes doit accompagner le chauffeur. Très souvent,

le transport est organisé en convoi, avec des véhicules sans charge formant la tête et la queue du convoi de façon à couper court à toute tentative par un véhicule étranger au convoi de s'approcher de celui qui transporte les armes.

La sécurité du véhicule transportant les armes est capitale. Si celui-ci devait pour une raison quelconque connaître une panne, il doit être surveillé continuellement. De même, les chauffeurs des véhicules de protection qui l'accompagnent doivent informer immédiatement les autorités compétentes de tout arrêt non prévu du véhicule transportant les armes. Il est formellement interdit de fumer ou d'allumer un feu à 25 mètres du véhicule transportant les armes.

Le chargement et le déchargement des armes se font dans un lieu sécurisé, en présence d'un expert en armes. Le chargement doit être organisé par catégorie d'armes et de munitions. Encore une fois, l'idéal est de ne pas transporter les armes et les munitions dans le même véhicule. La paperasse relative au chargement doit être terminée avant le départ du véhicule.

Si un accident se produit :

- Faites isoler le véhicule en interdisant la voie de circulation dans les deux sens mais aussi en créant une zone tampon entre le ou les véhicules impliqués et les riverains ;
- Informez immédiatement les experts en armes, les services médicaux ainsi que les pompiers et autres services de sécurité civile ;
- Faites évacuer immédiatement les blessés pour les faire soigner ;
- En fonction de ce qu'il pense de la situation, l'expert en armes peut ordonner le déchargement des véhicules ou toute autre mesure de sécurité ;
- Le chauffeur et l'expert en armes doivent se tenir en lieux sûrs, prêts à informer les autorités compétentes de la situation ;
- Si les véhicules impliqués dans l'accident prennent feu, il

faut les abandonner sauf s'ils abritent encore du personnel.

Entreposage

On ne saurait jamais trop insister sur la nécessité de porter une très grande attention à la manipulation et l'entreposage des armes collectées. Les consignes suivantes sont proposées pour vous guider dans l'entreposage des armes, munitions et explosifs.

Les locaux d'entreposage ainsi que les caisses de stockage doivent être sécurisés et sec. Il faut aussi qu'il y ait une absence d'appareils et d'installations électriques à l'exception de l'éclairage. Les locaux d'entreposage doivent être loin des arbres et de câbles électriques aériens. Il va de soi que toutes ces conditions ne seront pas toujours réunies, mais il faut se rappeler que les risques d'accident seront d'autant moins élevés que ces conditions seront réunies. Le site d'entreposage doit aussi être équipé d'équipement de lutte contre incendies.

L'entrepôt de stockage doit être surveillé jour et nuit. Il faut aussi penser à la possibilité de l'équiper de plusieurs systèmes de fermeture à clef et de confier chaque clef à une organisation ou une personne différente de façon à ce qu'il ne soit pas possible d'avoir accès à l'entrepôt sans que tout le monde soit réuni. C'est une façon d'empêcher des irrégularités et le vol.

Le stockage des armes et des munitions doit être séparé, non seulement dans des caisses différentes mais aussi dans des bâtiments différents. Si cela s'avère impossible, on peut les séparer au moyen de barrières, comme des sacs de sable ou des caisses en bois remplies de sable sec.

Le cas des munitions

En général, il y a plusieurs types de munition à stocker. Si possible, commencez par les classer dans les quatre catégories suivantes :

Première catégorie – Munition avec un risque d'explosion élevé

- obus de grande capacité
- grenades
- explosifs de démolition
- mortiers
- moteurs de roquette
- détonateurs de tous types
- mines

Deuxième catégorie – Munition avec risque d'incendie ou de fragmentation

- projectiles antichar
- conteneurs de cartouche avec propulseur
- cartouches avec risque d'explosion élevé de calibre allant de 20mm à 37mm

Troisième catégorie – Munition avec risque d'incendie seulement

- charges de propulseur en emballage
- propulseur en vrac
- moteurs de roquette sans charges
- pièces de feu d'artifice

Quatrième catégorie – Munitions ne posant aucun danger ou posant très peu de danger

- balles d'armes de petit calibre

Le classement établi ci-dessus ne prétend pas être exhaustif et, très souvent, c'est sur le terrain que les responsables du programme jugeront des types de munitions concernés. Les muni-

tions exigeant des soins particuliers en matière d'entreposage et avec un risque certain d'incendie, dont par exemple le phosphore blanc, sont capables de causer des brûlures atroces sur la peau. Dans de tels cas, il faut garder à portée de la main un grand seau rempli d'eau dans lequel plonger la munition en cas de fuite.

S'il y a suffisamment de place d'entreposage, veuillez observer les règles suivantes :

1. Evitez de mélanger les différentes catégories de munitions ;
2. En cas de doute sur l'appartenance catégorielle d'une munition, classez-la parmi les munitions de la première catégorie ;
3. S'il y a assez de place d'entreposage, réservez des parties différentes de la pièce pour chaque catégorie de munitions ;
4. Sauf pour cause de problème technique insurmontable, assurez-vous que le détonateur de fusée ou allumeur de chaque pièce a été retiré de la munition ;
5. Si des détonateurs font partie de la collection, ils doivent obligatoirement être stockés à part ;
6. Si possible, mettez les détonateurs dans des malles métalliques fermées avant de les stocker pour parer à l'électricité statique vu qu'ils sont très sensibles à la chaleur due à la friction ;
7. Interdiction de fumer ou d'allumer du feu à 25 mètres du lieu d'entreposage ;
8. Retirez toutes les balles des chargeurs avant de les stocker avec les armes ;
9. Rangez toutes les armes directionnelles (par exemple, les roquettes lance-grenades) en prenant soin de ne pas diriger la charge vers la collection mais plutôt vers l'extérieur du lieu d'entreposage ;
10. Si le site contient différents types et catégories de munitions, les caisses contenant les munitions de la quatrième catégorie peuvent servir de barrière séparant les autres catégories de façon à éviter une situation où des fragments viendraient allumer d'autres types d'explosifs ;
11. Si un incendie se déclare, il ne faut en aucun cas entrer dans le local d'entreposage avant l'arrivée des pompiers.

Les recommandations ci-dessus sont surtout destinées à servir

de guide dans la conception et la planification du programme. Tout programme amené à manipuler des armes et des munitions doit obligatoirement solliciter l'assistance d'une personne ou d'une institution avec le savoir-faire et l'expérience nécessaires en matière de sécurisation des armes. L'entreposage temporaire ne constitue qu'une solution à court terme et il faut, à la première occasion, penser à transférer toutes les armes et les munitions à leur lieu de stockage définitif ou à les détruire.

Cinquième Partie

Techniques de destruction d'armes

Résumé du rapport n° 13 du BICC, préparé par David DeClerq et intitulé *Destroying Small Arms and Light Weapons: A Survey of Methods and Practical Guide*, avril 1999.

Faut-il ou non détruire les armes ?

L'une des raisons d'être des programmes de collecte d'armes est de pouvoir par la suite se débarrasser définitivement des armes collectées. Il y a ici deux options : détruire ou ne pas détruire ? Dans la majorité des cas où les armes collectées n'ont pas été détruites, elles ont été remises aux forces de sécurité pour entreposage ou pour leur usage. S'agissant de la destruction, plusieurs méthodes s'offrent aux responsables du programme.



Armes en train d'être écrasées au Cambodge
Photo: Natalie Pauwels (BICC)

Si ce guide préconise la destruction des armes collectées, il reconnaît aussi qu'il y a parfois des circonstances pouvant justifier l'entreposage ou la remise des armes collectées aux forces de sécurité pour leur usage. Ces circonstances concernent la récupération avec force d'armes volées au dépôt d'armes de l'Etat ou de la police par des

membres du public, des criminels ou des groupes rebelles. Cependant, ces cas de figure relèvent plus du domaine de la lutte par l'Etat contre la criminalité que de celui des micro-programmes de désarmement qui nous préoccupent ici. Il y a plusieurs inconvénients au choix de ne pas détruire les armes issues d'une collecte volontaire d'armes organisée dans une région désignée pour le désarmement ou comme future zone de paix. Le

premier étant que le nombre d'armes dans le pays ou la région ne serait pas diminué ; au contraire, les armes auraient simplement changé de mains. Ceci comporte le risque de décourager les participants qui craindront de voir un jour les armes qu'ils ont remises volontairement utilisées contre eux. Par ailleurs, un programme de collecte d'armes dont le but définitif n'est pas la destruction des armes recueillies ne verra sans doute pas beaucoup de participants, sauf s'il s'agit d'une confiscation avec force. Mais dans un cas comme dans un autre, il risque de naître une atmosphère de manque de confiance mutuelle entre le peuple et le gouvernement.

De l'autre côté, un programme de collecte d'armes accompagnée de la destruction des armes recueillies évite tous les écueils soulevés ci-dessus. La perception générale sera que le gouvernement fait un effort sincère pour s'attaquer au problème de la violence dans le pays ou la région, ce qui rassurera les participants potentiels que les mêmes armes qu'ils vont remettre ne seront pas un jour utilisées contre eux. Il faut aussi ajouter que si la destruction est faite dans une cérémonie publique, elle a des chances d'avoir, de par le symbolisme de l'acte, un profond effet psychologique sur la population en leur apportant la preuve que leur pays ou région s'est vraiment engagé sur la voie de la paix.

Méthodes de destruction

Au cours des années, il s'est dégagé de l'expérience des nombreux programmes de collecte d'armes mis en oeuvre partout dans le monde un certain nombre de méthodes de destruction. Ces méthodes vont du « bon marché » et simple au complexe et onéreux. Le plus important, toutefois, est que chaque programme choisisse une méthode en tenant compte d'un certain nombre de facteurs : la quantité d'armes à détruire ; les contraintes du temps et de l'espace disponible ; les considérations sécuritaires et la participation du gouvernement ; les considérations psychologiques et publicitaires (la construction d'un monument à la paix, par exemple) ; le coût de la destruction ; et le montant disponible pour le projet tout entier.

Voici une liste des méthodes les plus connues en matière de destruction d'armes légères et de petit calibre, accompagnées d'une description. Le but ici n'est pas de hiérarchiser ou de privilégier telle méthode sur telle autre mais simplement de présenter les conditions techniques dans lesquelles se fait la destruction des armes dans le cadre de chaque méthode, les contraintes ainsi que les avantages et les inconvénients de chaque méthode. La liste ne prétend pas être exhaustive puisqu'il y a forcément mille et une façons de détruire une arme à feu ou, tout au moins, de la rendre hors d'état.

Destruction en brûlant

Le Mali et le Nicaragua offrent deux exemples de pays où la destruction des armes s'est faite en les brûlant. C'est une méthode simple et assez « bon marché ». Tout ce dont on a besoin est une forme de combustible (bois ou charbon) et une substance inflammable (essence, par exemple) pour aider le feu à prendre. Le seul savoir-faire nécessaire pour réussir l'opération concerne la manière de ranger les armes pour mieux assurer leur destruction.



Armes mélangées avec du bois sec avant d'être incinérées au Mali.

Photo: Robin Poulton (UNIDIR)

La destruction au feu offre un autre avantage, car elle constitue un geste à la fois politique et psychologique, en ce sens qu'elle marque symboliquement le pas qui est fait vers la paix future. Ce geste peut revêtir beaucoup d'importance dans un pays sortant d'une guerre car il signifiera à toute la population que la guerre est vraiment terminée et que le pays s'engage désormais dans la voie de la paix. Et pour ceux qui ont volontairement remis leurs

armes, ils auront là la preuve que leurs armes ne serviront plus jamais à faire du mal.

Mais la méthode a aussi un inconvénient important : elle peut se révéler inefficace si le feu ne produit pas suffisamment de chaleur. Il faut toutefois admettre que même lorsqu'il n'y pas de dommage visible sur les armes, elles seront très probablement suffisamment endommagées pour qu'elles ne soient plus en mesure de faire feu sans faire courir à l'utilisateur des risques importants. Le problème peut être résolu en brûlant de nouveaux les armes ou en les endommageant davantage par d'autres moyens, dont au moyen d'un marteau de forgeron.

Il faut aussi savoir que sauf si le pays a une industrie d'acier importante, la valeur à la casse de ce qui en reste ne sera pas suffisant pour payer les frais de transport. Dans un tel cas, les responsables du programme seront avisés soit d'ensevelir la ferraille soit de s'en servir pour construire un monument à la paix.

Avantages

- Simple et ne coûte pas cher.
- Un côté psychologique et politique important.

Inconvénients

- N'est pas fiable à 100% dans la destruction des armes.
- La ferraille qui en résulte n'est pas d'une grande valeur.
- Peut nuire à l'environnement.

Destruction en découpant

La méthode de destruction qui consiste à couper les armes à servi dans de nombreux cas. Elle peut se faire de différentes manières. Ces différentes méthodes n'ont pas la même efficacité. Par exemple, les méthodes un peu plus avancées consistant à employer un chalumeau oxyacétylénique ou une torche à plasma

plutôt que des lames traditionnelles apportent une réponse définitive quant à la possibilité ultérieure d'utiliser les armes mises hors d'état comme pièces de rechange. En général, il faut couper les armes de petit calibre (des revolvers aux fusils d'assaut) à travers la boîte de culasse. Si le besoin de couper une deuxième fois se fait sentir, il faut viser cette fois-ci le canon de l'arme, près de la chambre. Voici une sélection des différentes méthodes de destruction des armes légères et de petit calibre en coupant.

Chalumeau oxyacétylénique

C'est une méthode de destruction de tous types d'armes qui a fait ses preuves. L'équipement est relativement simple d'emploi, et le personnel du programme peut être formé à l'emploi de la torche en une journée. En plus, l'équipement nécessaire est disponible en location ou en vente partout dans le monde et peut être transporté dans un hélicoptère, un petit avion ou un petit camion. Autre chose importante : c'est un matériel qui n'a pratiquement pas besoin d'entretien et les pièces de rechange sont faciles à trouver.



Chalumeau oxyacétylénique avec accessoires.

Si le chalumeau oxyacétylénique est employé pour couper l'arme à travers la boîte de culasse, le métal coupé et durci rendra l'arme inutilisable. Bien entendu, un armurier serait capable de reconstituer une arme en état à partir de plusieurs centaines de morceaux mais le résultat en vaudra-t-il la peine ainsi que le danger que l'arme reconstruite fera courir à l'utilisateur ? Pour s'assurer que l'arme est définitivement détruite, on peut la couper une deuxième fois, à travers le canon, près de la chambre.

Le seul inconvénient majeur de cette méthode concerne le nombre d'armes que l'on peut détruire dans le temps imparti. Tout ici est fonction du type d'arme en question, surtout de la taille de

celle-ci. L'expérience et le métier de l'opérateur y seront aussi pour quelque chose. On estime à entre 300 et 400 le nombre d'armes qui peuvent être détruites dans une journée de huit heures. Un autre inconvénient dépendant de l'environnement et de la manière dont la destruction est organisée (c'est-à-dire, si elle est menée par une équipe itinérante ou sur un site sécurisé fixe) concerne l'attrait certain que l'équipement aura sur les voleurs. Mais il s'agit là sans doute d'un inconvénient présenté par toutes les méthodes qui nécessitent des équipements spéciaux.



Destruction d'armes par des représentants du Ministère de la Défense du Salvador, utilisant des chalumeaux oxyacétyléniques.

Avantages

- Simple d'emploi et nécessite très peu de formation.
- Fiabilité proche de 100% dans la destruction définitive des armes, surtout si celles-ci sont coupées à deux reprises.
- Facile à entretenir et à transporter.

Inconvénients

- Prend trop de temps, surtout s'il y a une grande quantité d'armes à détruire.
- Le risque de vol de l'équipement.

Torche à plasma

Certes, la torche à plasma coûte plus cher que le chalumeau oxyacétylénique mais elle permet de réaliser la même tâche deux fois plus vite et est plus facile à utiliser que ce dernier. Elle per-

met donc de réaliser d'importantes économies de coûts de main-d'oeuvre. Donc, les responsables du programme auront à comparer les économies sur les coûts de main-d'oeuvre et les économies sur les coûts d'équipement pour décider quelle méthode adopter. La torche à plasma permet aussi de réaliser un travail plus propre que ne le permette le chalumeau oxyacétylénique. Toutefois, dans la mesure où ce travail propre ne produit pas autant de débris, les morceaux d'armes coupées avec cette méthode sont un peu plus faciles à réparer ou à réutiliser. Mais ce problème n'est pas insurmontable puisqu'on peut couper l'arme à deux reprises en ciblant les parties sensibles.



Le coût moyen de la torche à plasma adaptée à ce travail s'élève à 2 000 dollars US. Elle nécessite du courant électrique à 220 volts et peut être utilisée avec un groupe électrogène portatif. Un groupe électrogène d'une puissance de 5kWh coûte environ 800 dollars US. La méthode peut aussi nécessiter l'utilisation d'un compresseur d'air.

Avantages

- Plus simple d'emploi que le chalumeau oxyacétylénique et nécessite très peu de formation.
- Fiabilité proche de 100% dans la destruction définitive des armes, surtout si celles-ci sont coupées à deux reprises.
- Permet de travailler deux fois plus vite que ne le permet le chalumeau oxyacétylénique.

Inconvénients

- Peut revenir cher surtout pour la destruction de quantités d'armes moins importantes.
- Le travail propre que permet cette méthode augmente les risques de voir les pièces des armes détruites réutilisées (inconvenient mineur).
- Le risque de vol de l'équipement.

Cisaille hydraulique



Ce type particulier de cisaille est une cisaille crocodile et est le choix le plus logique pour détruire des armes.

Nombreuses forces de police partout dans le monde ont employé cette méthode pour détruire des armes recueillies dans le cadre d'une collecte ou qui ont été confisquées. L'emploi de cisailles constitue une méthode simple et sans incidence sur l'environnement pour détruire des armes de tous types et tailles. Par ailleurs, une cisaille hydraulique est capable de détruire plusieurs milliers d'armes en une seule journée.

Il est vrai que c'est une méthode simple et efficace, mais elle coûte très cher. Le prix d'une cisaille peut varier entre quelques milliers de dollars (US) et plusieurs dizaines de milliers de dollars, selon la taille d'acier qu'elle accepte ou peut couper et la vitesse à laquelle elle travaille. L'équipement nécessaire peut être acheté neuf ou d'occasion. Il peut aussi être fabriqué sur mesure pour répondre à des besoins différents (par exemple, mobile ou fixe). Si l'équipement coûte cher, il est néanmoins robuste, a une durée de vie importante, est facile à entretenir et occasionne des coûts de main-d'oeuvre peu élevés du fait de sa facilité d'emploi. L'achat d'une cisaille hydraulique peut, par conséquent, se révéler un investissement intelligent si un programme de collecte et de destruction de longue haleine est le but.

Avantages

- Simple d'emploi et nécessite très peu de formation.
- Fiabilité proche de 100% dans la destruction définitive des armes.
- Robuste et une durée de vie importante.
- Permet de détruire facilement une grande quantité d'armes.

Inconvénients

- L'équipement coûte trop cher pour être rentabilisé avec de faibles quantités d'armes.
- Trop tentant pour les voleurs.

Autres méthodes de destruction en coupant les armes

Il existe d'autres méthodes moins sophistiquées permettant de détruire les armes, dont l'emploi de scies à main. Il va sans dire que de telles méthodes ne peuvent être envisagées que dans le cadre de la destruction d'un nombre très limité d'armes. Ces méthodes comportent aussi le risque de laisser des morceaux faciles à réutiliser. Ce problème peut toutefois être contourné en passant sur les morceaux avec un marteau de forgeron.

Ces méthodes présentent l'avantage d'être faciles à déplacer, de ne pas coûter cher et de ne pas être tentantes pour les voleurs. Un programme itinérant de collecte d'armes qui n'espère pas récupérer plus de quelques armes à chaque arrêt pourrait songer à utiliser de telles méthodes de destruction.

Avantages

- Très simples d'emploi et ne coûtent pas cher.
- Mobiles et ne comportent pas le risque d'attirer les voleurs.

Inconvénients

- Nécessitent une main-d'oeuvre importante et ne permettent de détruire que de faibles quantités d'armes à la fois.
- Ne sont pas efficaces à 100% dans la destruction des armes

Déchetage

De toutes les méthodes de destruction d'armes connues, le déchetage est la plus rapide et la plus efficace. Un déchetageur de grande capacité peut littéralement détruire plusieurs milliers d'armes par jour et il n'y a aucun risque qu'il subsistera des pièces qui pourraient être réutilisées. Dans les pays développés comme les Etats-Unis, le Canada et l'Australie, le déchetage constitue l'ultime étape du processus de destruction. Par ailleurs, la ferraille qui en résulte peut être recyclée pour récupérer une partie des coûts de l'opération, même s'il ne faut pas s'attendre à récupérer des sommes importantes du fait de la piètre qualité de la ferraille récupérée.

L'inconvénient majeur de la méthode est relatif au coût et à la difficulté de se procurer l'équipement. Même dans les pays industrialisés disposant d'importantes capacités de recyclage, il n'existe que quelques exemplaires de ces machines—et pour cause : elles coûtent plusieurs millions de dollar (US). Il existe aussi des modèles de capacité réduite mais ils sont tout aussi chers. Ainsi la méthode n'est rentable que si le nombre d'armes à détruire s'élève à plusieurs milliers ou si le pays dispose d'une importante industrie de recyclage.

Avantages

- Simple d'emploi.
- Garantie absolue de destruction à 100%.
- Une partie du coût peut être récupérée à travers le recyclage auquel cela donne lieu.

- Capable de détruire des milliers d'arme en une seule fois.

Inconvénients

- L'équipement coûte trop cher à l'achat s'il n'est pas déjà en service dans le pays.
- Ne convient pas aux programmes itinérants.
- N'est rentable que s'il y a plusieurs milliers d'armes à détruire.

Ecrasement par des véhicules

Une méthode assez simple permettant, au moins, de mettre hors d'état les armes consiste à les faire écraser par des véhicules lourds. Il suffit de retirer les protège-chenilles des véhicules, d'établir les armes sur une surface dure—asphalte ou béton—et de les faire écraser à plusieurs reprises par le véhicule. Le compte rendu des responsables de l'Armée canadienne qui se sont servi de cette méthode rapporte que les armes étaient si bien écrasées par les véhicules (dans le cas en question, des chars) qu'on ne pouvait plus rien en tirer. De même, si les armes sont placées contre le bord d'un trottoir ou d'une bûche, on doit pouvoir aussi les tordre ou briser au moyen d'un véhicule lourd. Finalement, on peut se servir des lames des chariots frontaux qui ressemblent d'ailleurs à celles des déchiqueteurs pour tordre ou briser les armes.



L'un des inconvénients de cette méthode est qu'elle peut ne pas être fiable. Ce problème peut être résolu en faisant contrôler le résultat de l'opération par des personnels compétents qui peuvent ainsi déterminer le nombre de passage nécessaire pour détruire définitivement les armes. Par ailleurs, la méthode peut aussi être employée comme méthode intermédiaire pour rendre les armes hors d'état pour ensuite s'assurer de leur destruction défi-

nitve au moyen d'une autre méthode, par exemple, en les brûlant.

Avantages

- Simple d'exécution.
- L'équipement nécessaire est facile à se procurer.
- Ne coûte pas très cher.
- Des centaines d'armes peuvent être détruites en une seule journée.

Inconvénients

- N'est pas efficace à 100% dans la destruction de tous types d'armes.
- Difficile à envisager dans des régions perdues.
- Ne convient pas aux programmes de destruction itinérants.

Autres méthodes

Il va de soi qu'il existe d'autres méthodes qui peuvent être employées soit pour détruire soit seulement pour rendre hors d'état les armes, dont l'emploi de marteaux de forgeron, de hauts fourneaux ou de divers types de scies. On peut aussi simplement boucher les canons des armes en utilisant du béton ou du métal. Il doit aussi exister un nombre infini d'outils ingénieux qu'on peut concocter à partir de la ferraille et qui peuvent être utilisés pour briser ou écraser les armes.

Ces méthodes présentent trois avantages majeurs, le premier étant leur mobilité et leur simplicité. Dans le cadre d'un programme de collecte et de destruction d'armes itinérant, tous ces outils peuvent être transportés à l'arrière d'une camionnette. Le deuxième avantage est relatif au coût des équipements. A l'exception des scies qui nécessitent des lames spéciales, dont un bon nombre en pièces de remplacement, l'équipement nécessaire n'est pas hors de portée en termes de prix. Ensuite, ces ou-

tils ne sont pas aussi tentants pour les voleurs que les chalumeaux oxyacétyléniques, les torches à plasma et autres équipements du genre.

L'inconvénient majeur est relatif à l'inefficacité générale de ces méthodes et au fait qu'elles sont lentes et nécessitent une main-d'œuvre importante, ce qui fait qu'elles ne permettent de détruire que quelques armes à la fois.

Destruction des munitions et des explosifs

Comparé à la situation des armes légères et de petit calibre, il y a très peu d'options en matière de destruction de balles et d'explosifs. S'agissant des balles, et en fonction de la quantité à détruire, il y a deux méthodes principales. S'il s'agit d'un nombre limité de balles, on peut se contenter de les tirer dans une butée d'arrière quelconque. Pour des quantités un peu plus importantes, ou s'il n'y a pas d'armes assorties aux balles dans les lieux, celles-ci peuvent aussi être détruites au feu. Pour des quantités beaucoup plus importantes, les choses se compliquent et il faudrait faire appel au service du matériel de l'armée. Il faut aussi penser que même si la destruction se fait par ces professionnels, les munitions seront très probablement brûlées et il se posera alors le problème de l'incidence sur l'environnement d'un brûlage aussi important .

La destruction des explosifs—grenades, mines, mortiers, obus, etc.—est un peu plus problématique et coûte beaucoup plus cher. La méthode la plus simple consiste à les faire détoner, de préférence peu de temps après la collecte compte tenu du fait que l'entreposage et le transport de ce type de matériel fait toujours courir des risques importants. Au Salvador, les autorités ont fait creuser plusieurs trous d'un mètre de profondeur et de 50 cm de largeur pour la détonation. Dans d'autres cas, les explosifs ont été employés dans un projet de construction (par exemple, la construction ou l'élargissement d'une voie publique), ce qui a permis à la fois de réaliser d'importantes économies sur les coûts des travaux et de détruire les explosifs.

Conclusion

Il existe de nombreuses options en matière de destruction d'armes légères et de petit calibre. La gamme en termes de coûts et de facilité propose quelque chose pour chaque programme de destruction, qu'il soit à grande ou à petite échelle, itinérant ou fixe, destiné à marquer un point politique et psychologique ou non. Les organisateurs du programme de collecte et de destruction doivent avoir une idée claire des besoins du programme et la meilleure façon d'y répondre. Il faut aussi savoir être débrouillard. Dans la mesure où les armes légères et de petit calibre sont fabriquées à partir des seuls acier, bois et plastique, elles se prêtent facilement à la destruction par diverses méthodes. Avec les munitions et les explosifs, les choses sont différentes et les options sont réduites mais l'exemple du Salvador montre aussi qu'il y a toujours lieu d'exercer son ingéniosité.